

POUR UNE IDENTITÉ DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE DÉFENSE

NILS ANDERSSON *



Les orientations de la politique de défense de la France, déclinaison militaire et stratégique de sa politique extérieure, participent peu du débat politique. Désintéret fâcheux car souvent elles lèvent le voile diplomatique recouvrant les options idéologiques de la politique étrangère. Un rapide survol historique apporte un éclairage¹.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le choix atlantiste de la France est évident, l'appel de Robert Schuman pour une Communauté du charbon et de l'acier (mai 1950) s'inscrit dans la logique de la ratification du Pacte atlantique (juillet 1949). Le rejet par le Parlement français en 1954 par les gaullistes, les communistes et une partie des socialistes de la CED², marque une première rupture. Mais, si la souveraineté en matière de défense est au fondement de la doctrine gaullienne, d'où l'opposition à une armée européenne, elle ne signifie pas l'abandon d'une politique atlantiste.

Autre desideratum de De Gaulle, que soit bien défini le rôle de chacun dans une alliance : Eisenhower ayant refusé sa proposition

* JOURNALISTE - ESSAYISTE

¹ Cet article prolonge une réflexion engagée dans « La politique militaire de la France entre défense et interventionnisme », *Recherches internationales*, n° 100, juillet-septembre 2014, p. 47-64.

² Communauté européenne de défense.

d'un directoire à trois pour décider des questions touchant à « la sécurité mondiale »³, nouvelle marque « d'indépendance », De Gaulle déclare lors de sa conférence de presse du 9 septembre 1965 : « Au plus tard en 1969 cessera, pour ce qui nous concerne, la subordination qualifiée d'intégration qui est prévue par l'Otan, et qui remet notre destin à l'autorité étrangère. » Cela se concrétise par le retrait de la France du commandement intégré de l'Otan.

Autre axe central de la vision gaullienne pour assurer l'autonomie de la stratégie militaire de la France, la dissuasion nucléaire qui se voit affirmée dans le premier Livre blanc de la défense en 1972. Sauf quelques ballons d'essai de pleine réintégration à l'Alliance atlantique sous la présidence de Mitterrand lors de la guerre de Bosnie où, pour la première fois, la France participe à une opération de l'Otan, et sous celle de Chirac, en 1995, quand il décide de rejoindre le conseil des ministres et le comité militaire de l'Alliance, jusqu'en 2003, la doctrine gaullienne fut la pierre angulaire de la politique de défense et de sécurité de la France. L'ultime manifestation forte de cette doctrine a été le refus de Jacques Chirac de participer à la guerre d'Irak.

Alors qu'il a engagé le processus de plein retour de la France dans l'Otan, Nicolas Sarkozy demande à Hubert Védrine un rapport sur la France et la mondialisation dans lequel celui-ci fait un constat qui mérite attention : « Depuis quelques années une vision du monde "atlantiste" au sens de la droite française d'avant le gaullisme... est réapparue » ; elle s'est affirmée et « ce courant de pensée – fort à l'UMP et dans le monde industriel et de la défense, présent au PS, significatif dans les médias – estime que la position particulière de la France dans l'Otan est un "problème". »⁴ Problème, il l'est pour le courant atlantiste que dessine Hubert Védrine, comme l'État-providence est problème pour le courant néolibéral, en matière économique et sociale. Les tenants d'une option atlantiste et néolibérale, qui souvent se confondent, vont conjuguer leurs efforts pour un plein retour de la France dans l'Otan.

90

³ Directoire impérialiste, composé des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, qui ne visait pas moins que la globalisation du Traité de l'Atlantique Nord, puisque de Gaulle proposait de « prévoir et d'organiser des théâtres éventuels d'opérations subordonnés à l'organisation générale (tels que l'Afrique, l'Atlantique, le Pacifique, l'océan Indien) qui pourraient être, le cas échéant, subdivisés en sous-théâtre. »

⁴ Rapport pour le président de la République sur la France et la mondialisation. 2007.

Les Livres blancs de la défense de 2007, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, et de 2013, sous celle de François Hollande, témoignent du grand tournant que constitue le plein retour de la France dans l'Otan. Si, dans le Livre blanc de 1994, sous la présidence de François Mitterrand, l'ancienne doctrine prévaut encore et de rares mentions au Traité de l'Atlantique Nord se réfèrent au « cadre politique international » ou au « contexte militaire multinational » ; dans le Livre blanc de 2008, alors que les négociations ont cours pour le retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan, l'Alliance atlantique apparaît comme « L'organisation de défense collective qui unit l'Amérique du Nord et l'Europe » et dans le Livre blanc de 2013, sous la présidence de François Hollande, il est clairement dit que « Notre stratégie de défense et de sécurité nationale ne se conçoit pas en dehors du cadre de l'Alliance atlantique et de notre engagement dans l'Union européenne ». Le grand tournant est effectué.

Le monde de 2016 n'est pas celui de 1965, mais la nouvelle stratégie de la France interroge et interpelle : qu'est-ce qu'une stratégie de défense et de sécurité nationale qui « ne se conçoit pas en dehors du cadre de l'Alliance atlantique », avec quelles conséquences ? Deux approches éclairent ces interrogations et leur répondent : quel est, au dehors de l'Hexagone, le cadre d'intervention des forces armées françaises et quelles sont les zones de projection militaires de la France inscrites dans le Livre blanc qui définit la stratégie de défense et de sécurité de la France pour les dix ou douze années à venir ?

91

Le cadre des interventions militaires de la France

Dans le Livre blanc 2013, trois types d'opérations extérieures sont envisagées, celles « conduites de façon autonome, dont des évacuations de ressortissants français ou européens, des actions de contre-terrorisme ou de riposte », celles « en coalition – dans le cadre de l'Union européenne, d'une alliance établie telle que l'Otan, ou formée pour la circonstance – dont la France prendra l'initiative et la tête ou dans lesquelles elle exercera une influence prépondérante » et celles « en coalition dans lesquelles la France apportera sa contribution, mais dont le commandement sera assuré par une nation alliée, le plus souvent les États-Unis ».

Ces formes d'opérations extérieures ne sont en rien nouvelles, elles ont toutes déjà trouvé application :

Évacuations de ressortissants français ou européens : elles relèvent de l'obligation de tout État de porter secours à ses ressortissants, mais de telles interventions représentent souvent une atteinte au principe de souveraineté des États et l'opération d'évacuation doit être clairement délimitée dans la forme et le temps. Depuis 1990, de telles opérations ont été menées par la France au Gabon, au Rwanda, au Congo Brazzaville, en Guinée Bissau, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Tchad, en Centrafrique, au Niger, au Mali, au Yémen. Ces opérations d'évacuation sont le tribut des politiques coloniales et néocoloniales de la France dans ces pays et découlent de l'affaiblissement de son influence dans la Françafrique et sur le continent africain. Son rôle économique y est concurrencé par les investissements d'autres États, ses parts dans les échanges commerciaux s'amenuisent et son emprise politique se réduit du fait que certains obligés le sont moins, de pouvoirs en liquéfaction et de zones devenues incontrôlées. Qui plus est, plusieurs de ces évacuations ont représenté une atteinte au principe de souveraineté de l'État concerné, ce qui nourrit des sentiments antifrçais dans les populations. Est-ce là une politique dans l'intérêt des Français ? Les faits montrent que la politique néocoloniale et barbouzarde initiée par Foccart, dans l'intérêt des transnationales, profitable aux coquins et magouilleurs, mais non aux Français, est aujourd'hui dans l'impasse et qu'une autre politique, moins aliénée par l'idéologie coloniale et fondée sur des rapports qui ne soient plus des tutelles doit être pensée et mise en pratique.

Des actions de contre-terrorisme ou de riposte. Conséquence de l'échec, que plus personne ne conteste, des politiques militaires interventionnistes menées depuis vingt-cinq ans par des coalitions militaires occidentales, des désolations et des haines suscitées par le retour aux « guerres justes », la lutte contre le terrorisme tient lieu aujourd'hui de politique étrangère et de défense de la France. Ce naufrage diplomatique et le recours à des campagnes gouvernementales et médiatiques anxigènes gangrènent la politique intérieure jusqu'à l'imposition de mesures liberticides. Est-ce là une politique dans l'intérêt des Français ? D'évidence non et il est urgent de sortir de l'engrenage de la peur qui menace la nation et la République.

Des opérations en coalition – dans le cadre de l'Union européenne : il s'agit là d'une clause de style puisqu'il n'y a ni défense ni armée européenne.

Des opérations dans une alliance établie telle que l'Otan. Ce fut le cas lors de la guerre du Kosovo ; le général états-unien

Wesley Clark dirigeait les opérations au cours desquelles il fut convenu que les états-majors états-uniens, britanniques et français devaient s'informer mutuellement de leurs interventions, une inacceptable entrave aux yeux du Pentagone qui fait savoir au terme de l'intervention : « Plus jamais ça ! ». Il n'en sera donc pas ainsi en Afghanistan. Si, de 2001 à 2007, le commandement de la FIAS, force de l'Onu sous l'égide de l'Otan, est tournant entre les États membres de l'Otan, depuis 2007 ce furent exclusivement des commandants en chef états-uniens. Même si l'état-major français disposait d'une certaine autonomie dans le commandement de la région de Kaboul dont il avait la responsabilité, la guerre d'Afghanistan fut, qu'il s'agisse de la stratégie et de la conduite des opérations, une aventure militaire états-unienne⁵. Au sein de l'Otan prévaut une loi d'airain : les États-Unis, en raison de leur puissance budgétaire et opérationnelle, sont les maîtres et ne partagent pas leurs prérogatives, une prééminence que symbolise le fait que, depuis 1952, le commandant suprême des forces des États-Unis en Europe, nommé par les président des États-Unis, est automatiquement le commandant suprême de l'Otan⁶. Est-ce là une politique dans l'intérêt des Français ? Budgets militaires, capacité de projection, sophistication des armements, dispositif globalisé de bases militaires et de boucliers missiles-antimissiles, ampleur du système d'écoute Échelon, la suprématie des États-Unis au sein de l'Otan est absolue. C'est pourquoi il ne peut y avoir de politique extérieure et de défense indépendante sans sortir de l'Otan.

Troisième volet : *une alliance formée pour la circonstance*. La constitution d'une force d'intervention avec l'ensemble des membres de l'Otan relevant de la quadrature du cercle, le Pentagone avance un nouveau concept stratégique : privilégier des « alliances multicartes », regroupant des États, membres ou non de l'Otan, en fonction des intérêts particuliers de chacun. Ainsi, lors de l'intervention en Libye où les intérêts des États-Unis n'étaient pas prioritaires, Nicolas Sarkozy et David Cameron prennent les commandes de l'intervention en s'appuyant, parfait exemple

⁵ Parallèlement à celle de la FIAS, les États-Unis ont conduit en Afghanistan l'opération *Enduring Freedom* qui était placée sous leur commandement exclusif.

⁶ Le président Obama ayant nommé le général Curtis Scaparotti, commandant suprême des forces des États-Unis en Europe, les 27 autres États membres de l'Otan ont, le 11 mars 2016, automatiquement approuvé sa nomination au poste de commandant suprême de l'Otan en remplacement du général Philip M. Breedlove, qui ne laissera pas l'image d'un général subtil et éclairé.

de l'application du concept du Pentagone de « commandement depuis le siège arrière », sur la logistique du commandement Sud de l'Otan à Naples⁷, sans laquelle la « victoire militaire » eût été plus difficile. Est-ce là une politique dans l'intérêt des Français ? Les alliances militaires « à la carte » sont une variante de celles passées lors de toutes les guerres engagées depuis vingt ans⁸. Ces interventions, « à la carte », produisent les mêmes effets, la Libye est la démonstration de l'irresponsabilité avec laquelle ces guerres sont engagées et conduites, des tragédies dont elles sont la cause, de leur rôle déstabilisateur pour la région et au-delà, sauf que la responsabilité de la France est encore plus engagée.

Quatrième volet, une alliance *dont la France prendra l'initiative et la tête ou dans laquelle elle exercera une influence prépondérante*. C'est le cadre dans lequel elle est intervenue en Côte d'Ivoire, au Mali et en Centrafrique. Côte d'Ivoire, mais aussi Centrafrique, putsch ou déchirements politiques pour le pouvoir, la France se livre à ses classiques interventions militaires – plus de quarante depuis la fin des années 1950 – dans son pré carré africain. Au Mali, la configuration diffère, il s'agit d'une intervention militaire dans l'urgence, à la demande du président malien, dans un pays où le pouvoir, l'armée et l'État sont en liquéfaction sous la pression des groupes armés alqaïdistes-salafistes. Cette intervention ne relève donc pas des seuls intérêts économico-géopolitiques de la France et des transnationales, mais elle s'inscrit dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme » et donc ceux, plus larges, de défense de « l'Europe et de l'Occident ». Pourquoi, dès lors, le gouvernement français, malgré ses appels réitérés, assume-t-il seul cette intervention ?⁹ La raison en est que ses alliés européens considèrent qu'il s'agit d'une zone d'influence historique de la France et que lui revient donc le rôle de gendarme de l'Afrique de l'Ouest. Leur « solidarité » se limite à quelques avions, équipements et déclarations de principes – démonstration, s'il en était besoin, que dans l'Alliance atlantique, comme dans l'Union européenne, il n'est pas de solidarité hors ses étroits intérêts nationaux. *Est-ce là une politique dans l'intérêt des Français ?*

94

⁷ Placé sous l'autorité d'un amiral états-unien.

⁸ La prépondérance états-unienne en moins dans le cas de la Libye.

⁹ On peut lire dans le Livre blanc de la défense : « Cette priorité collective européenne devrait être d'autant plus affichée que nos alliés américain et canadien attendent de nous que nous prenions une part essentielle des responsabilités dans des zones à l'égard desquelles ils s'estiment moins directement concernés. »

Dernière forme d'alliance : *en coalitions dans lesquelles la France apportera sa contribution, mais dont le commandement sera assuré par une nation alliée, le plus souvent les États-Unis*. Ce fut le cas lors de la guerre d'Irak dans laquelle la France ne s'est pas formellement engagée. Vingt-deux nations y ont participé sous mandat de la trop fameuse résolution 1483 du Conseil de sécurité ; mais seuls le Royaume-Uni, la Corée du Sud et l'Australie ayant déployé un nombre de soldats significatif, l'essentiel des effectifs engagés a donc été états-uniens. C'est le cas aujourd'hui avec la coalition arabo-occidentale contre Daech dans laquelle la France est fortement engagée, en Irak d'abord puis, à la demande des États-Unis, depuis septembre 2014, en Syrie. Dans ces opérations, le nombre de raids effectués par la France est très inférieur à ceux effectués par les États-Unis (ou par la Russie, qui n'intervient pas dans le cadre de la coalition arabo-occidentale), mais dans l'épicentre des risques géopolitiques que représente le Moyen-Orient, les déclarations interventionnistes du gouvernement français le font apparaître comme un faucon. *Est-ce là une politique dans l'intérêt des Français ?* Vouloir être le meilleur allié militaire des États-Unis et multiplier les bravades guerrières ont fait de la France un objectif aux tragiques conséquences, diabolique enchaînement, autorisant et justifiant des atteintes graves aux libertés individuelles. Enfin, les risques sont grands que ces guerres sans frontières se propagent et s'étendent vers l'Asie du Sud-Est et vers l'Afrique subsaharienne où existent des conditions objectives à leur extension, ce qui multiplierait les pressions migratoire et sécuritaire sur une Europe déjà fortement déstabilisée, favorisant plus encore les discours populistes et xénophobes, au risque que ceux-ci ne soient plus résistibles.

La question n'est donc pas quelle forme d'alliance est la meilleure, toutes relèvent de la même idéologie, de la même conception du monde, d'un même engagement atlantiste, qui a pour bras armé l'Otan dont il faut sortir pour pouvoir mener une autre politique extérieure et engager la France dans une démarche multilatéraliste.

La projection militaire de la France dans le monde

Le Livre blanc 2013, en définissant le cadre des interventions militaires, est le document sur lequel se fonde la projection militaire de la France dans le monde et les territoires d'outre-mer.

Concernant l'Afrique, il précise que « Pour la France, il ne fait pas de doute » que le Maghreb, le Sahel, « de la Mauritanie à la Corne de l'Afrique, ainsi qu'une partie de l'Afrique subsaharienne » sont des « zones d'intérêts prioritaires pour la France ». Elles le sont pour des raisons qui tiennent à l'histoire, la colonisation, la présence de ressortissants français qui en découle, mais leur objectif stratégique est d'assurer l'accès de la France et de l'Europe aux matières premières en assurant « la sécurisation des espaces terrestres et maritimes ». En dehors du Maghreb et de la Françafrique, le Nigeria et l'Afrique du Sud, sont également considérés comme des interlocuteurs de premier plan en raison de leur rôle de puissances régionales.

Pour appliquer cette politique, qui se déclare comme une politique de « coopération et de développement », la France dispose d'une toile de partenariats de défense avec le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Cameroun, la Centrafrique et le Gabon en Afrique de l'Ouest et sur la face est du continent, avec Djibouti et les Comores. Ces partenariats sont complétés par des accords techniques de coopération dits de sécurité avec seize États africains. Les forces armées de la France déployées en Afrique comptent plus de 10 000 militaires qui participent aux opérations extérieures (OPEX) : opération Barkhane au Sahel (Tchad et Mali, 3 000 militaires¹⁰) – une intervention au niveau d'un sous-continent, le Sahel, représentant six fois la superficie de la France –, opération Sangaris en République centrafricaine (900 militaires), opération Licorne en Côte d'Ivoire (450 militaires), mission Corymbe dans le golfe de Guinée (300 hommes). S'ajoutent les forces déployées dans la base permanente de Djibouti pour le contrôle de la mer Rouge (2 000 militaires), la base maritime au Sénégal (300 militaires), la plateforme des opérations aériennes au Gabon (900 militaires) et les forces déployées à Mayotte ayant, entre autres, pour mission l'application du sinistre visa Balladur¹¹.

La stratégie de défense adoptée dans le *Livre blanc 2013*, fait donc de la France la principale puissance militaire non africaine sur le continent. *Ce rôle qui s'inscrit dans le passé colonial de la France est-il dans l'intérêt et des Français et des Africains ?*

96

¹⁰ Les chiffres correspondent à ceux de l'année 2015.

¹¹ Depuis 1995, le « visa Balladur » empêche les Comoriens de venir librement à Mayotte, faisant du canal du Mozambique, comme de la Méditerranée, un cimetière des migrants. En 2011, Mayotte est devenue, en violation des résolutions des Nations unies sur « l'intégrité territoriale des Comores », un département français.

La France est également militairement très présente au Moyen-Orient, épice des confrontations armées dans le monde en raison de la question israélo-palestinienne, des conséquences des politiques interventionnistes impérialistes dans la région, de desseins conflictuels entre puissances régionales (Turquie, Arabie Saoudite, Iran...), de l'intensité du conflit qui déchire le monde arabe entre chiites et sunnites. *Le Livre blanc* est très clair sur les raisons de l'engagement de la France : « La zone qui s'étend des rives de la Méditerranée orientale au golfe Arabo-Persique constitue pour la France une priorité en soi », car, est-il précisé, « le golfe Arabo-Persique revêt une importance stratégique particulière : sa stabilité est un enjeu majeur non seulement pour la France et pour tous les pays européens, mais aussi pour les États-Unis et les grandes puissances émergentes ». De stabilité il n'y avait pas au moment de la rédaction du Livre blanc et les situations de guerre dans la région ont depuis lors multiplié ruines et abominations, créant une situation de chaos.

Dans cette situation éminemment dangereuse où, à des bombardements high-tech, répondent des têtes coupées, où les déchirements confessionnels mettent en mouvement des dizaines de millions de gens (dans et hors le Moyen-Orient), où de l'Afghanistan à la Syrie des exodes massifs se succèdent, faire le bilan et réviser les politiques suivies par la France et par les autres puissances s'impose. Or force est de constater, au contraire, que les déclarations du gouvernement français, qu'il s'agisse de la Syrie, de l'Iran ou de la Palestine, constituent un discours de tension, parfois plus abrupt que celui des autres puissances occidentales, marginalisant ainsi la position de la France. Autre interrogation sur la diplomatie de la France au Moyen-Orient, les liens plus qu'ambigus entretenus avec l'Arabie Saoudite, le Qatar et d'autres États de la région, le gouvernement étant apparu, en plusieurs circonstances, l'obligé de ces potentats.

La présence militaire de la France y est liée à des « accords de défense » avec le Qatar, le Koweït et les Émirats arabes unis, sur le territoire duquel se trouve la base militaire d'Abu Dhabi, un accord de coopération militaire avec le Bahreïn et des « relations étroites » avec l'Arabie Saoudite¹². Prolongement de ces accords, ces pays sont un marché important de l'industrie d'armement

¹² Il faut ajouter le contingent français intégré dans la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) qui, avec l'armée libanaise, maintient une zone tampon entre Israël et le Liban.

française. Entre 2010 et 2014¹³, l'Arabie Saoudite a été le premier pays destinataire d'exportation d'armes pour la France avec un montant de 7,990 milliards d'euros. D'autres États du Moyen-Orient sont des clients importants : les Émirats arabes unis (1,816 milliards d'euros), le Qatar (528 millions d'euros), mais aussi Oman (229 millions d'euros), la Jordanie (96 millions d'euros), le Koweït (84 millions d'euros), le Liban, l'Irak, Bahreïn et le Yémen¹⁴. Dans cette région de tous les dangers, la France est donc un contributeur essentiel à la course aux armements.

Toutefois, ce ne sont pas ces accords militaires et mercantiles qui engagent le plus aventureusement la France dans l'engrenage des guerres du Moyen-Orient, mais sa participation à la coalition arabo-occidentale contre Daech. L'opération aérienne Chammal, engagée en septembre 2014 en Irak, excluait initialement toute opération en Syrie, mais en septembre 2015, à la demande des États-Unis, elle est étendue au territoire syrien. Deux mois plus tard, François Hollande déclare : « nous sommes en guerre ». Implacable logique, toujours contre Daech, conséquence de l'anarchie qui résulte de l'intervention franco-anglaise, les opérations s'étendent à la Libye. Où sont les frontières de cette guerre ? Alors que, dans cette situation incontrôlable, l'impasse présente et les abominations qui se multiplient demandent des décisions difficiles, complexes, qui rompent avec les politiques impérialistes et de puissances et qui ne peuvent reposer sur des compromis quand elles touchent aux principes des droits humains, alors que poser cette question et y répondre s'avère urgent, le discours tenu est celui de la guerre. En plus des 17 000 à 20 000 militaires déployés par la France dans le monde, le Livre blanc prévoit de constituer une force d'armée de réaction immédiate de 5 000 hommes « projetable à 3 000 km du territoire national dans un délai de sept jours ».

La stratégie de défense adoptée dans le *Livre blanc 2013* fait de la France la seconde puissance militaire occidentale au Proche-Orient après les États-Unis. Est-ce là une politique de raison répondant aux intérêts des Français ? La guerre n'est-elle pas une chose trop

¹³ Chiffres qui ne prennent pas en compte l'année 2015, année record des exportations d'armement pour la France.

¹⁴ Il a aussi été vendu dans la région pour 1,012 milliard d'euros d'armement à l'Égypte et 96 millions d'euros à Israël, qui est lui-même un important exportateur d'armes.

sérieuse pour être confiée à des politiques et n'est-il pas temps de donner la parole aux citoyens ?

À l'est du Moyen-Orient, autre priorité définie dans le *Livre blanc* : « Pour la France et l'Europe, la sécurité de l'océan Indien, voie d'accès maritime vers l'Asie, est de ce point de vue une priorité... l'océan Indien se situe au cœur d'enjeux stratégiques mondiaux, comme en témoigne la présence permanente des marines américaines, asiatiques et européennes. »¹⁵ D'où l'engagement de la France, au-delà de l'Afrique et du Moyen-Orient, qui se concrétise par des relations privilégiées entre la France et l'Inde, partenariat stratégique et ventes d'armes, l'Inde étant, après l'Arabie Saoudite, le plus important client pour l'industrie française d'armement (3,969 milliards d'Euros).

La priorité stratégique de la France se prolonge en Asie orientale, devenue l'axe des nouveaux équilibres mondiaux et où se cristallisent les confrontations majeures du XXI^e siècle¹⁶. Le *Livre blanc* avance que « le renforcement de la présence américaine dans la région peut contribuer à la maîtrise des tensions en Asie et faciliter la mise en place d'instruments de stabilité visant à assurer une gestion pacifique des différends ». Une conclusion qui s'inscrit dans une vision atlantiste du monde comme force de « paix », bien que cela ait été démenti, depuis la proclamation du nouvel ordre mondial par George Bush père, au tournant des années 1990.

Partant de cette analyse, quel rôle le *Livre blanc* attribue-t-il à la France dans l'Asie orientale et le Pacifique ? « L'engagement américain ne décharge pas la France, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et signataire du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, de ses responsabilités. » Responsabilités qui se concrétisent dans des liens étroits avec le Japon et la Corée du Sud, des accords de coopération de défense et de sécurité avec Singapour, l'Indonésie, la Malaisie et le Vietnam¹⁷ et un partenariat stratégique avec l'Australie. Cette responsabilité engagée pose une question simple : que signifie l'engagement à

¹⁵ La France est engagée dans l'opération Atalante, mission militaire de l'Union européenne contre les pirates dans le golfe d'Aden et l'océan Indien.

¹⁶ Dans cette zone se côtoient les six principales puissances militaires en effectif dans le monde : Chine, États-Unis, Inde, Corée du Nord, Russie et Corée du Sud.

¹⁷ Malaisie (1,280 milliard d'euros), Indonésie (993 millions d'euros) et Singapour (930 millions d'euros), sont également des marchés d'armement importants pour la France.

mener des opérations militaires, dans une région où vit 55 % de la population mondiale, éloignée de 6 000 à 10 000 km de la France ?

Quand il est affirmé dans le *Livre blanc* que, si des tensions importantes menaçaient les intérêts occidentaux dans l'océan Indien et en Asie orientale, la France assumerait ses responsabilités, toute la mesure des crises potentielles entre puissances mondiales et puissances régionales dans la région est-elle prise ? Si une situation de tensions venait à prendre un caractère conflictuel ouvert, quels seraient les moyens et capacités militaires de la France d'intervenir dans les immenses espaces de l'Asie orientale et du Pacifique, lors de conflits pouvant mettre en mouvement des centaines de millions de personnes ? Est-ce là une politique de raison ?

Autres espaces où la responsabilité de la France est engagée en raison de son passé comme de son présent colonial, les territoires d'outre-mer qui sont les Antilles, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, la Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon. Ainsi « la France est présente sur tous les océans..., une zone économique exclusive de 11 millions de kilomètres carrés, soit 3 % de la surface des mers du globe »¹⁸, ce qui en fait la deuxième puissance maritime mondiale, derrière les États-Unis.

En raison de ce passé et de ce présent, la France a effectivement des responsabilités et des devoirs envers ces territoires, envers les femmes et les hommes qui y vivent, qu'ils agissent du développement et de leur émancipation, de la préservation des richesses halieutiques et minérales, de la lutte contre l'insécurité mafieuse ou des conduites à adopter lors de catastrophes naturelles. Faire le constat dans le *Livre blanc* que la France est la seconde puissance maritime mondiale est un constat de réalité dont on mesure aussitôt l'importance des moyens de défense financiers, économiques et militaires que ces responsabilités requièrent dans le respect du droit à l'autodétermination de chacune des populations¹⁹.

Le constat de vérité

La stratégie de défense et de sécurité de la France définie dans le *Livre blanc 2013* fait donc de la France la principale puissance

¹⁸ Dix-sept fois la superficie de la France en espace maritime.

¹⁹ Actuellement y sont déployés un peu plus de 8 000 militaires, soit 0,0007 soldat par m² maritime, sans compter la superficie terrestre des territoires d'outre-mer.

militaire non africaine sur le continent africain, la seconde puissance militaire occidentale au Proche-Orient, une puissance militaire « assumant ses responsabilités » dans l'océan Indien et en Asie orientale et la seconde puissance maritime mondiale. Comment ne pas avoir conscience, en prenant en compte la défense du territoire français et les questions de la sécurité en Europe, de la démesure en effectifs, en armement, en équipements et budget, de tels objectifs²⁰ ? Constat de vérité, la France est aujourd'hui une puissance régionale et c'est l'horizon stratégique qui doit être le sien.

Partant de ce constat de vérité, une autre vision de la politique extérieure de la France doit prévaloir. Une politique de défense qui « ne se conçoit pas en dehors du cadre de l'Alliance atlantique » doit être dénoncée, car elle implique non seulement de faire le choix idéologique de l'atlantisme, mais de faire allégeance aux concepts, à la stratégie et au mode de guerre du Pentagone qui privilégient des armements high-tech et un déluge de feu au prétexte qu'ils permettraient d'écraser l'adversaire, alors que ces guerres asymétriques, depuis vingt ans et plus, ont connu des échecs successifs et se retournent en guerres aventureuses et spatialement incontrôlées.

Tenir un langage de vérité c'est rappeler aussi que l'on n'est pas dans un monde de paix, idéal. Des totalitarismes, des tyrannies doivent être combattus par leurs peuples, des idéologies doivent être combattues pour leur caractère réactionnaire, obscurantiste ou fascisant ; le salafisme est l'une d'elles²¹, mais ces idéologies doivent l'être par d'autres voies que la guerre. Les situations économiques, les conflits internes et les guerres confessionnelles qui déchirent des pays sur un axe allant de l'Asie du Sud-Est à l'Afrique subsaharienne ne peuvent être résolus par la seule violence²², ils doivent l'être par des politiques prenant en compte l'histoire, les besoins, la désespérance des populations. Les faits sont là pour le démontrer, coalitions militaires idéologiques ou géopolitiques sont en échec, et

²⁰ La question de manque d'effectifs, d'armement, d'équipements, de munitions, de bombes ou celle de matériel inapproprié ou à renouveler s'est, lors de guerres récentes, posée sur plusieurs terrains d'opérations.

²¹ Contre les discours entendus, l'histoire témoigne que l'horreur et l'abomination que représente l'État islamique ne sont pas propres au monde arabe ni à la religion musulmane.

²² Le recours à la violence peut être imposé, les Alliés ont eu recours à la violence contre le nazisme comme les peuples colonisés contre l'ordre colonial.

chaque peuple dans le monde étant concerné, seule une démarche multilatérale est en mesure d'apporter des solutions.

Il faut cesser de se poser en gendarmes du monde, il faut admettre que, depuis Salluste, les armées, si puissantes et sophistiquées soient-elles, sont inéluctablement prises au piège lors des guerres de guérilla, que pour résoudre les conflits en cours et potentiels il faut sortir de la logique de guerre et engager une démarche qui ne soit plus fondée sur des politiques de puissance, sur des guerres occidentales sous bannière atlantiste, ou sous l'étendard des guerres dites « justes ». Il faut rompre avec les complaisances envers des pouvoirs théocrates, en finir avec la corruption des élites ou des partages troubles pour les intérêts des transnationales, mettre un terme à la spoliation des richesses de ces pays.

C'est pourquoi il est impératif, en refusant tout compromis avec les idéologies et les mouvements obscurantistes et en apportant soutien aux forces émancipatrices, de donner priorité au politique. Au politique fondé sur une conception multilatéraliste du monde prenant en compte, sans verser dans le passéisme, l'histoire, les cultures, les traditions et les sentiments des peuples, au politique mettant au centre la prévention des crises et qui réintroduise la voie de la négociation, en lieu et place des haines et des ressentiments suscités par le seul langage de la violence.

La France, dans un monde dangereusement en crise, se doit d'être porteuse d'une autre identité diplomatique que celle qui est la sienne aujourd'hui. Elle doit rompre avec l'idéologie atlantiste qui ne défend ni les intérêts politiques, économiques et sociaux ni la sécurité des peuples européens et provoque crises, guerres et chaos à la périphérie de l'Europe et sur le continent. Elle doit sortir de l'Otan, bras armé de l'Occident, qui soumet tout gouvernement aux oligarchies européennes et nord-américaines et au sein de laquelle aucune défense indépendante n'est possible. Elle doit fonder sa politique étrangère et de défense sur la prévention des crises, sur la diplomatie et la négociation, non sur la guerre. Seule une démarche vers une conception et une pratique multilatéraliste des relations internationales peut donner plus d'équité aux droits légitimes des peuples et réduire les tensions et conflits. Quel autre choix politique pour la France, l'Europe, le monde que cette révolution copernicienne ?

Résumé:

À la vision gaullienne d'une politique de défense de la France, grande puissance, partageant avec d'autres puissances des « territoires d'opérations » extérieures, a succédé une adhésion pleine et entière de la France à l'Otan qui soumet sa défense à celle de l'Alliance atlantique. À cette allégeance, s'ajoute la démesure d'une stratégie interventionniste qui fait de la France la première puissance militaire occidentale en Afrique, la deuxième puissance militaire occidentale au Proche-Orient, une puissance présente dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est et la deuxième puissance maritime mondiale. Un discours de vérité appelle à la raison sur les champs d'intervention de la France, à rompre avec l'idéologie atlantiste et à faire prévaloir en matière de défense une vision multilatéraliste du monde.

